

clairvoyance de ceux qui avaient sacrifié aux intérêts politiques l'école catholique.

C'était le devoir des législateurs, surtout des législateurs catholiques, de ne voter l'annexion du Keewatin au Manitoba qu'en assurant et en sauvegardant par une stipulation écrite, selon le vœu des Evêques immédiatement intéressés (1), les droits scolaires confessionnels dans cette nouvelle section manitobaine. Au contraire, qu'avons-nous vu ? des hommes qui avaient jugé avec une juste sévérité les adversaires de l'intervention fédérale conservatrice de 1896 et les auteurs du règlement Laurier-Greenway chantèrent la palinodie et s'employèrent de tout leur talent, dans les Chambres et hors des Chambres, à légitimer l'acte inique qui soumettait à ce même règlement les catholiques du Keewatin et livrait, sans la moindre garantie écrite, leurs coreligionnaires au bon plaisir manitobain (2). Ajoutons qu'ils le firent à l'encontre du sentiment des plus hautes autorités ecclésiastiques et malgré des protestations autorisées et dûment libellées.

Ce que l'on pouvait et devait prévoir est arrivé. Le premier ministre du Manitoba, l'hon. M. Roblin, personnellement sans fanatisme à notre endroit, mais forcé de compter avec des fanatiques du pire acabit, se trouva impuissant, malgré les promesses contraires mises dans sa bouche, à décharger de la double taxe les catholiques manitobains qui y étaient soumis; et cette situation injuste est devenue le régime scolaire du nouveau territoire annexé. On vota, il est vrai, des amendements à l'Acte des Ecoles, connus sous le nom d'amendements Coldwell, et dont certains journaux de parti firent bruyamment état. Mais cet expédient, très discuté, resta sans effet. Et lorsque plus tard les libéraux, sous la conduite de M. Norris, s'emparèrent du pouvoir, la modification scolaire où beaucoup d'orangistes avaient cru voir une ombre de justice pour les catholiques, fut effacée des statuts, et l'on se hâta de prendre contre l'école catholique et l'école bilingue une attitude carrément hostile, qui ouvre une ère nouvelle de luttes douloureuses.

De nouveau donc la minorité, lâchement abandonnée à la merci du plus fort, se voit la victime de l'injuste arrogance des uns et de l'odieuse couardise des autres. Nos deux partis politiques, avec des torts peut-être inégaux, l'ont successivement trahie.

(1) Voir une lettre et un télégramme de S. G. Mgr Charlebois (*"Action Sociale"*, 26 mars 1912), et voir aussi les *"Cloches de Saint-Boniface"* (15 février, 16 mars 1912).

(2) Il y eut certes de très nobles protestations; et l'histoire doit ici, par une mention spéciale, enregistrer avec fierté les noms de Philippe Landry, Henri Bourassa et P.-E. Lamarche. L'amendement proposé en Chambre par M. Lamarche pour sauver l'école catholique rallia 24 voix, dont 7 du côté conservateur et 17 du côté libéral.